

REGLEMENT INTERIEUR 2025

-Fonctionnement-

CENTRE AERE du PETIT BOIS CHAUVIGNE A.F.I.R.B.

L'A.F.I.R.B. - Association Familiale Intercommunale de la Région de Beaupréau en Mauges - est une association de parents bénévoles des communes de Beaupréau en Mauges, mise en place afin d'assurer un temps de loisirs agréable en extérieur durant le mois de juillet.

VIE DE L'ASSOCIATION

En inscrivant votre enfant au Centre Aéré, vous devenez adhérent de l'association. L'adhésion est familiale, à ce titre vous serez invités à l'Assemblée Générale et autres réunions ouvertes aux parents, et aurez un droit de vote par famille. Vous pourrez vous investir en intégrant le Conseil d'Administration ou en participant activement aux temps forts et sollicitations de coup de mains. Sans parents qui s'investissent, l'association ne peut pas vivre !

ACCUEIL :

- Le Centre Aéré est basé au « petit bois Chauvigné » de Jallais 49. Il est déclaré auprès Des services de la D.D.C.S Jeunesse et Sport.
- Le centre aéré est ouvert aux enfants âgés de 6 (révolu) à 13 ans de Beaupréau en Mauges et extérieur (moyennant un surcout d'inscription).
- L'accueil des enfants se fait de 9h30 à 17h30 sur le site du « Petit bois Chauvigné ».
- Les enfants sont pris en charge, dès leur entrée dans le bus ou dès l'arrivée au centre, ou dès leur arrivée par vos soins au petit bois chauvigné à partir de 9h30.
- Des lignes de car sont mises en place afin d'assurer le transport des enfants depuis leur commune jusqu'au Centre Aéré (Un ramassage est assuré sur les Communes de : Beaupréau, La Jubaudière, La Chapelle du Genet, Villedieu la Blouère, Andrezé et Jallais). Les autres communes non desservies, les enfants devront se déplacer sur les arrêts de bus mis en place, ou être déposés directement au centre aéré pour 9h30.

L'association se réserve le droits de supprimer ou de ne pas desservir certaines communes et/ou point d'arrêts. L'information définitive concernant les points d'arrêts est communiqué une semaine avant le centre au minimum.

- Dès l'entrée dans le bus, les enfants sont sous l'entière responsabilité des animateurs BAFA pendant toute la journée, jusqu'à leur descente du bus le soir même.
 - o Votre enfant pourra rentrer seul au retour du car si vous avez donné l'autorisation sur la fiche d'inscription. Si l'enfant n'est pas autorisé à rentrer seul et que personne n'est là pour le récupérer, il restera dans le car jusqu'à la dernière station. Les parents seront automatiquement contactés par téléphone pour connaître la démarche pour récupérer leur enfant
 - o Les horaires pour les trajets aller-retour du car, seront transmis ultérieurement.
- Les activités de la journée sont dispensées par des animateurs BAFA ou stagiaires BAFA, sous la responsabilité du directeur de centre, Jean-Luc Bossoreil.
- Les repas du midi ainsi que les goûters sont assurés et fourni par le centre sauf lors de la sortie.
- En cas d'allergie, d'handicap ou tout autre problème de santé, le directeur doit être tenu informé par les parents et mettra tout en œuvre pour favoriser l'accueil de l'enfant. Une rencontre pourra être nécessaire entre la famille et le directeur.
- Vous avez la possibilité de joindre le directeur au n° 07-69-52-27-65 partir de 9 h dès le 1^{er} jour d'ouverture du centre.

Systématiquement, des informations complémentaires seront données à votre enfant le 1^{er} jour de la semaine (veillée, sortie..). Penser à lui réclamer dès le lundi soir.

- Pour des raisons pratiques, ne remettez jamais de l'argent en liquide à votre enfant et libellez votre chèque à l'ordre de l'A.F.I.R.B. pour les veillées ou inscriptions supplémentaires. L'association décline toute responsabilité en cas de perte de vêtements ou de vols.

- Pour des raisons de confort et de sécurité, prévoir des chaussures fermées style baskets. Avoir une tenue de rechange sur le centre toute la semaine (pour les petits 6-8ans)

Le Centre aéré est ouvert durant 3 semaines en juillet. Fermé le 14 juillet.

L'accueil et l'inscription se font à la semaine.

INSCRIPTIONS :

- Les inscriptions se déroulent lors des permanences. Ces permanences sont ouvertes à tous selon vos disponibilités, et non réservées par commune. Si une famille ne peut pas se rendre aux permanences, une autre famille peut l'inscrire à sa place (dossier complet)

- **Aucune inscription ne se fera hors des journées de permanences ni par internet ni au domicile d'un bénévole.**

● *Modalités :*

- La fiche d'inscription, téléchargeable sur le site : www.afirb.e-monsite.com
- 1 photo d'identité de l'année en cours (impératif)
- 1 enveloppe timbrée avec l'adresse de la famille pour les attestations CE
- Fournir obligatoirement un justificatif du Quotient Familial C.A.F. ou M.S.A.
- Le règlement monétaire, si par chèque à l'ordre de L'AFIRB

Les dossiers incomplets seront refusés.

● *Mode de paiement :*

-Le règlement monétaire ce fait le jour des inscriptions accompagné du dossier.

-Le calcul du règlement se fera sur place le jour de l'inscription par un membre du bureau.

- Espèce ou chèques et chèques vacances acceptés.

-Possibilité de paiement fractionné, en établissant 2 chèques maximum qui seront déposés en juin et en juillet.

- Afin que l'ensemble des familles puisse accéder équitablement au centre aéré en fonction de leurs ressources, l'association propose une tarification en fonction du quotient familial en cours.

- Toute inscription vaut engagement ferme et définitif, et toute semaine commencée est due Cependant, une annulation reste possible uniquement si l'absence est due à un élément grave et justifiés. ! **Remboursement exclusivement sur présentation d'un justificatif médical de l'enfant concerné.** (Sauf l'adhésion famille qui ne sera pas remboursée).